Case
FRC
21400

LETTRE
DE M. DE LIMON,
ET DE M. L'ABBÉ DE LIMON,
Vicaire-général de Metz;
A M. L'ABBÉ DE FONTENAI,
Auteur du Journal général.

Si fuero judicatus, ſcio quod juſtus inveniar. Quis eſt qui judicetur mecum? veniat: quare tacens conſumor?
Job. cap. 13. v. 18 & 19.

Si ma cauſe étoit jugée, je ſais que je ſerois reconnu innocent. Qui eſt celui qui veut entrer avec moi en jugement? qu'il vienne: car pourquoi me laiſſerois-je conſumer ſans parler pour ma défenſe?
Traduction de Sacy.

A Halluin, par Lille, le 23 Septembre 1791.

VOS journaux, Monſieur, du 26 Août & des 9, 13 & 14 de ce mois, que le hazard vient à l'inſtant de faire tomber dans nos mains, contiennent des calomnies atroces, abſurdes & dégoutamment invraiſemblables; dont nous ſommes l'objet. Dans

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

d'autres temps nous les aurions méprisées profondément, comme elles le méritent; dans celui-ci il faut répondre à tout, même aux mensonges que vous imprimez.

IL EST FAUX, que *nous connoissions* ce que vous appellez *les Monarchiens*, & que nous ayons aucunes relations avec les personnes que vous en désignez les Chefs.

IL EST FAUX, que *nous ayons été envoyés par qui que ce soit aux eaux d'Aix-la-Chapelle ou par-tout ailleurs*, si ce n'est par notre Médecin & pour notre santé.

IL EST FAUX, qu'*à Liége nous ayons jetté dans la rue des mouchoirs imprégnés de sang.*

IL EST FAUX, que nous ayons *ameuté le Peuple*, & que le Peuple se soit porté à *aucun excès* à notre occasion. A la vérité, arrêtés sans qu'on ait voulu, malgré nos instantes réquisitions, nous exhiber aucun ordre; tenus en charte-privée chez la

Mayeur Colſon; gardés à vue ſans ſavoir pourquoi, ſans être interrogés, ſans pouvoir obtenir de Juges, malgré nos ſollicitations, ce qui ſeroit odieux même à Conſtantinople & à Alger; menacés évidemment par des circonſtances dont le Public ſera informé, d'*être ſéqueſtrés pour jamais, nous & nos gens*, de la ſociété des Humains, nous avons invoqué à grands cris à notre ſecours, & au péril de notre vie menacée par les gens armés du Sr. Colſon qui aſſiégeoient notre chambre, nous avons invoqué LA GARDE, LES MAGISTRATS, LE MINISTRE DE FRANCE : rien n'étoit plus juſte. Qui oſeroit dire, qu'il n'en auroit pas fait autant à notre place ?

Pendant douze jours de la plus cruelle captivité, dont on ait d'idée, dans une chambre qui offroit continuellement à nos yeux les fers & l'appareil affreux de la torture & de la queſtion, le Mayeur Colſon nous a fait eſſuyer bien des outrages par ordre du Sr. Waſſeigh, qui a abuſé ſi

odieuſement, ſi durement à notre égard, de l'autorité de Monſeigneur le Prince-Évêque de Liége; mais IL EST FAUX qu'il y ait ajouté l'injure de nous appeller *perturbateurs du repos public* : il ſavoit bien que nous ne l'étions pas; il ſavoit bien qu'il nous avoit précipité dans les fers ſans que nous euſſions parlé à qui que ce ſoit, ni appellé du ſecours.

IL EST FAUX, que le Mayeur Colſon *nous ait fait mettre au cachot*; il nous en a ſeulement menacé *ſi nous perſiſtions à demander des Juges.*

IL EST FAUX, IL EST EXÉCRABLEMENT FAUX qu'*on nous ait trouvé cent mille écus & des pouvoirs ſignés* PHILIPPE, comme vous avez l'impudence de l'avancer. On n'a point viſité nos effets; on n'a point examiné notre porte-feuille, ce qui démontre QUE NOUS N'ÉTIONS PAS MÊME SUSPECTS; on nous l'a rendu ſans *lever les Scellés* du Prince de Liége qu'on y avoit appoſé & que nous conſervons *intacts*. Enfin, on nous a mis

en liberté après douze jours d'un traitement barbare & inouï, ſans nous avoir demandé ſeulement qui nous étions, d'où nous venions & où nous allions; ſans avoir interrogé nos malheureux domeſtiques, (*Coutier* & *Audinet*), qu'on avoit indignement lié & garroté, ſans avoir fait aucun acte, aucun procès-verbal de notre arreſtation, & après avoir refuſé, (*à l'article de la mort*, de l'aveu par écrit des Médecins du Prince de Liége), à l'Abbé de Limon, *un Notaire* & *un Confeſſeur*, dans les États d'un Souverain Eccléſiaſtique.

Et de quel droit, vous Eccléſiaſtique auſſi; vous homme de lettre, double caractère que vous devriez reſpecter en vous-même, oſez-vous ſcruter les intentions de M. de Limon, & l'accuſer (journal du 13 pag. 922.) *de ſervir tout bas un Prince, & de s'en dire tout haut l'Ennemi*, quand l'un & l'autre ſont également faux, car M. de Limon ne ſert qui que ce ſoit *tout bas*, la baſſeſſe ſeule peut imaginer une

pareille expreſſion, & il n'eſt *l'Ennemi* de perſonne, pas même de ceux qui, à votre exemple, le déchirent ſans le connoître; il plaint la légéreté cruelle de ceux qui ſe laiſſent tromper, & il a horreur des fourbes hypocrites, qui, pour lui nuire, mentent à leur conſcience.

Inhumain que vous êtes ! à notre place, que diriez-vous d'un fléau de la Société, d'un journaliſte, qui, abuſant de la liberté de la Preſſe dont il auroit l'air de gémir quelquefois, auroit l'indignité, dans le beſoin meurtrier, de remplir chaque jour une feuille, de porter ſans pitié la déſolation dans le ſein de votre famille, dans celui de vos amis, de vous aſſaſſiner enfin, en attaquant votre honneur, en vous calomniant par des ſuppoſitions de faits atroces, & en dévouant votre tête aux fureurs des gens dont il exalteroit les paſſions & dont il égareroit, dont il ameuteroit les opinions contre vous? vous frémiriez ſans doute... vous demanderiez juſtice à l'univers

entier . . eh bien nous vous la demandons contre vous-même ! ſi vous avez été trompé par d'infâmes impoſteurs, vous vous retracterez ſans peine, & alors nous nous bornerons à vous plaindre ; mais ſi vous héſitez de le faire, ſi vous héſitez de publier dans ſon entier, la réclamation douloureuſe de deux gens d'honneur, JUSTEMENT ET PROFONDÉMENT ULCÉRÉS, dont vous avez détruit d'un trait de plume, *peut-être pour le reſte de la vie*, le bonheur & le repos, à qui vous avez fait un mal dont tous les biens de la terre ne pourroient pas les dédommager, nous ne verrons en vous qu'un DÉLATEUR CALOMNIEUX, le plus vil des êtres chez toute les Nations, nous vous trainerons au pied des Tribunaux, nous vous y pourſuivrons tant qu'il nous reſtera du ſang dans les veines, nous vous dévouerons à l'indignation des honnêtes gens qui ſe laſſeront peut-être à la fin d'encourager par leur apathie, les calomniateurs dont chacun peut d'un jour à l'autre devenir la victime, auſſi innocemment que nous ſom

349

mes les vôtres aujourd'hui ; & le Ciel ne permettra pas ſans doute, que vous ayez tenté impunément de diffamer deux hommes honnêtes & irréprochables dans tous les temps & dans tous les pays, mille fois meilleurs Royaliſtes que vous, qui ont fait éclater en toute occaſion la fidélité, l'amour, le reſpect qui reſpirent dans leurs cœurs pour le ROI, la REINE & l'Auguſte FAMILLE ROYALE ; deux hommes qui *ne vous ont jamais fait de mal*, qui *n'en ont jamais dit de perſonne*, & que vous ne connoiſſez pas, puiſque vous les outragez.

Nous vous prévenons que nous vous ferons ſignifier cette lettre par un huiſſier, pour nous aſſurer qu'elle vous ſoit parvenue.

Signé LIMON & l'Abbé DE LIMON Vicaire-général.